



travaux sur vmc gaz en copropriété

Par **floyo**, le **08/05/2025** à **08:33**

BONJOUR

Les travaux sur la VMC gaz sont ils soumis à la garantie décennale? L'entreprise qui a réalisé les travaux de remplacement des conduits et blocs de vmc indique une garantie de 2 ans. Hors, j'ai entendu que lorsqu'un équipement d'une construction est obligatoire , c'est obligatoirement couvert par la décennale. Dans le cas d'une vmc gaz, si elle tombe en panne, les logements ne sont plus habitables

Par **youris**, le **08/05/2025** à **10:36**

bonjour,

une des conditions d'application de la garantie décennale est que le défaut trnfr l'ouvrage impropre à sa destination.

voir ce lien : [garantie-decennale-et-ventilation-defaillante/](#)

mais il semblerait que la jurisprudence ne soit pas constante sur ce sujet.

salutations